

Contribution écrite de la FSU-SNUipp Paris

Convention citoyenne sur la protection et les temps de l'enfant

La FSU-SNUipp est le 1er syndicat des écoles, il représente près de 8000 enseignant-es et 2500 AESH du 1er degré (école maternelle et élémentaire). C'est le syndicat majoritaire dans toutes les instances de l'Académie de Paris comme dans les instances ministérielles.

La crise que traversent aujourd'hui les écoles parisiennes est grave. Les violences abominables révélées dans un certain nombre de nos écoles nécessitent une réaction forte dont la protection des enfants doit être la priorité. Pour cela, il est indispensable de repenser le temps scolaire pour remettre au centre des préoccupations collectives la réussite scolaire et le bien-être et la sécurité de toutes et tous. Pour notre syndicat, il est impensable de mener ce travail sans mettre au cœur des discussions les enjeux prioritaires de l'École. Le temps scolaire ne peut être pensé uniquement en fonction des contraintes municipales, il doit retrouver toute sa centralité !

La question des rythmes scolaires à Paris est un sujet d'importance. Depuis 2013 et la réforme du Ministre Vincent Peillon, la FSU-SNUipp Paris, avec les enseignant-es, alerte et dénonce l'impact important de ces rythmes scolaires sur les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels. Malgré cela, les enseignant-es et leurs organisations syndicales n'ont jamais été consultés sur ce sujet, ni par la Ville, ni par l'Académie de Paris. L'ensemble de leurs alertes et de leurs demandes concernant l'aménagement des rythmes scolaires et l'articulation des différents temps de l'enfant, sont restées lettre morte depuis 13 ans...

Avec les rythmes actuels, le temps scolaire est devenu anecdotique. La classe est devenue une activité parmi d'autres au sein de la journée de l'enfant et du lieu École. L'enseignant-es, un adulte parmi d'autres. Le temps scolaire a perdu sa centralité. L'organisation actuelle de la semaine scolaire, a un impact sur l'état de fatigue des élèves et sur leur disponibilité pour les apprentissages. L'arythmie de la semaine scolaire, la multiplication des intervenant-es et des adultes référent-es, a également créé une grande confusion chez les élèves, notamment chez les plus jeunes.

Par ailleurs, aucune complémentarité scolaire/périscolaire n'a réellement été impulsée par les institutions, bien loin des belles intentions initiales sur la continuité des différents temps. Les activités proposées dans le cadre des TAP n'ont pas amélioré de manière significative la réussite scolaire des élèves. Dans le même temps, le financement des activités pédagogiques sur temps scolaire par la Ville (classes de découverte, subventions aux projets pédagogiques, crédit d'investissement pour le matériel coûteux, mobilier, etc., personnels ASEM ou PVP) a régressé régulièrement depuis 10 ans, sans aucune transparence.

Le constat est unanime chez les enseignant-es, les objectifs affichés d'amélioration de la réussite scolaire, de la santé des élèves et de l'accès à la culture et au sport, ne sont pas atteints. La confusion qui s'est installée et la dégradation des conditions d'accueil et de travail au sein des écoles, ont engendré dans bien des cas une dégradation des relations entre les familles et l'École, entre les personnels Éducation nationale et les personnels de la ville, et du lien entre l'institution scolaire et la Ville de Paris.

L'impact et la contrainte que cela a imposé aux enseignant-es sur leurs vies professionnelles et leurs vies personnelles, l'impact sur les temps et moyens dédiés aux apprentissages scolaires, n'ont jamais été pris en considération. Il est donc aujourd'hui indispensable de revenir sur cet aménagement du temps scolaire en

entendant la voix des enseignant-es. La dernière consultation intersyndicale sur les rythmes scolaire a donné une position largement majoritaire pour le retour à la semaine de quatre jours.

Enfin, si l'organisation du temps scolaire est primordiale, il est clair que la résolution de cette question ne suffira pas à garantir l'amélioration des conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves, ni les conditions de travail des enseignant-es et des AESH. Outre les enjeux fondamentaux qui dépendent du Ministère (recrutement, formation, salaires, effectifs, inclusion, remplacement...), la FSU-SNUipp considère que les enseignant-es doivent être enfin entendu-es sur les autres sujets qui concernent l'articulation des temps scolaire et périscolaire : utilisation des locaux et du matériel sur les différents temps, application des règles de vie commune au sein de l'école, nécessité de concertation entre les équipes, etc. Un travail de fond incluant les représentant-es des personnels doit s'engager rapidement sur l'ensemble de ces sujets.

Nous tenons à réaffirmer, que l'ouverture tant attendue de discussions sur les rythmes scolaires et la continuité des temps de l'enfant, ne devrait pas résulter d'une crise aussi grave. Depuis 2013 les personnels s'opposent à l'organisation parisienne de la semaine scolaire et alerte sur des dysfonctionnement. Par ailleurs, la FSU-SNUipp porte partout et depuis toujours l'ambition d'une école publique qui fasse réussir tous-tes les élèves et qui porte pour chaque enfant un projet d'émancipation. Pour la FSU-SNUipp, la protection de l'enfance, la lutte contre toutes les formes de violences dont nombre d'enfants sont victimes, est toujours une priorité. Les droits des enfants doivent s'appliquer dans leur intégralité, pour toutes et tous les enfants, quels que soient le territoire, leurs origines, la couleur de leur peau, leur religion réelle ou supposée et la situation de leurs parents. Pour la FSU-SNUipp, les conditions d'accueil, d'accompagnement et d'apprentissage des élèves et les conditions de travail de celles et ceux qui en sont responsables sont étroitement liées. Le bien-être des enseignant-es et des AESH et le bien-être des élèves sont profondément co-dépendants.

**Pour la FSU-SNUipp Paris,
première organisation syndicale des enseignant-es du 1er degré,
Léa de Boisseuil et Audrey Bourlet de la Vallée,
co-secrétaires départementales**

